

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 19 décembre 2016

L'an deux mille seize et le lundi dix-neuf décembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
1	SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES HAUTS DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry, après que l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine auront complété le document de leurs observations comme convenu dans le processus en vigueur ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit protocole. Approuve le lancement des études inscrites dans le protocole dont la Ville est maître d'ouvrage ainsi que les financements inscrits pour la Ville pour l'ensemble des études ; Autorise le maire ou son représentant à solliciter les financements inscrits dans la maquette financière auprès de l'ANRU, de Chambéry métropole.
2	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE CHAMBERY MÉTROPOLE, LA SAIEM DE CHAMBERY ET LA VILLE DE CHAMBERY, AFIN DE LANCER UNE ÉTUDE CONCERNANT LES ESPACES PUBLICS, LA VOIRIE, LA RÉSIDENTIALISATION ET LES PARKINGS SOUTERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES HAUTS DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage entre Chambéry Métropole, la SAIEM de Chambéry et la Ville de Chambéry, afin de lancer une étude concernant les espaces publics, la voirie, la résidentialisation et les parkings souterrains dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry. Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage relative aux études inscrites dans le protocole avec Chambéry métropole et la SAIEM de Chambéry, ainsi que toute autre pièce à intervenir.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
3	AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE COMPLEMENTAIRE N°1 AU MARCHE 15/23 RELATIF A UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT DEGRADE EN SECTEURS ANCIENS DE CHAMBERY - MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR EXTENSION DU PERIMETRE A LA DEMANDE DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer le marché complémentaire n°1 à l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat dégradé en secteurs anciens de Chambéry, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les actes y afférent ; Dit que la dépense sera inscrite au budget 2017.
4	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU PARC D'ACTIVITES DE LA LEYSSE - SUPPRESSION DE LA ZAC	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la suppression de la Zone d'Aménagement Concertée du Parc d'Activités de la Leysse.
5	ETABLISSEMENT D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES - SACRISTIE DE L'EGLISE DE LEMENC - QUARTIER CHAMBERY-LAURIER	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la division en volumes de la parcelle propriété communale (église et sacristie de Lémenc) cadastrée section BI n° 171, rue de Burdin à Chambéry ; Dit que l'intégralité des frais relatifs à l'établissement de l'état descriptif de division en volumes sera à la charge de la SAS Lémenc ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents notamment notariés correspondant à ce dossier.
6	CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS - RUE FRANKLIN ROOSEVELT ET AVENUE DU COVET	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes des conventions de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section BK numéros 323 et 351, ainsi que sur la parcelle cadastrée section CL n°335 ; conventions dont les copies sont jointes en annexe, telle qu'elles ont été établies par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
7	CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PIETON PUBLIC - COPROPRIETE L'HORIZON- VILLE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la création d'une servitude de passage piéton public dont le fonds servant est constitué par la parcelle cadastrée section AY n°247 ; Accepte les conditions d'exercice de ladite servitude telles que décrites ci-dessus ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de servitude.
8	CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, A TITRE PERMANENT, POUR DES ASSOCIATIONS	Christian Papegay	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les principes de mise à disposition, à titre permanent, de locaux pour des associations : en appliquant une grille de tarifs, par local, pour le calcul annuel des loyers des locaux mis à disposition des associations à titre permanent. Cette grille, actualisée chaque année (par référence à l'indice INSEE des coûts à la consommation) servira également au calcul des aides indirectes (en cas d'exonération totale ou partielle de loyer) en pratiquant entre les associations une distinction tarifaire (gratuité, exonération de 20% ou de 60% du loyer, règlement du loyer correspondant au barème) au regard des activités d'intérêt local (pour la ville ou le quartier) ou général proposées par l'association. Approuve les 2 modèles de convention-type présentés en annexe de la délibération : modèle pour la maison des associations modèle pour les autres bâtiments (en distinguant le cas où le responsable de l'association est à la fois le responsable unique de sécurité et l'utilisateur du local et le cas où il y a un responsable unique de sécurité et plusieurs associations utilisatrices dans le même bâtiment).
9	REGLEMENT DES TERRASSES	Cathy Legiot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le règlement et la charte annexés en pièces jointes de la présente ; Approuve le dispositif d'instruction et sa mise en œuvre.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS
10	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'Intervention du Sport. Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2016.
11	REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (APPEL A PROJETS CLIMAT II)	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le reversement à l'Association Chambéry-Ouahigouya de la subvention perçue du MAEDI, soit 29 950 euros.
12	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE POUR L'ANNEE 2016	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de verser à l'Association Ufolep, Tous Les Sports Autrement une subvention en 2016 de 1 650 euros, pour le développement de la pratique sportive et physique par la découverte en multi activités ; Décide de verser à l'Association Châtaigniers Pour Tous une subvention de 6 000 euros pour son intervention auprès des collégiens du quartier ; Décide de verser à l'Association Centre Social de Pugnet une subvention de 2 000 euros pour son intervention auprès des collégiens du quartier ; Décide de verser à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture une subvention complémentaire pour 2016 de 40 000 euros, pour le développement d'actions en direction des jeunes, le développement de la programmation culturelle et les actions de médiation associées ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention financière ou l'avenant à la convention correspondant selon les modèles annexés ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR "JEUNESSE"	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de verser les subventions d'investissement proposées ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif au compte Jeunesse ligne 4222 EJ30. ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières correspondantes.
14	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR " ENFANCE "	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de verser les subventions d'investissement proposées ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif au compte 20421 Enfance ligne 4211 EJ30 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières correspondantes.
15	SUBVENTIONS AUX MAISONS DE L'ENFANCE POUR LES ATELIERS EXTRASCOLAIRES DU SOIR DE L'ANNEE 2016	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions suivantes aux associations qui ont mis en œuvre des ateliers extrascolaires du soir en 2016 : Maison de l'enfance Clef Chantemerle : 5 100 € Maison de l'enfance du Nivolet : 10 000 € Maison de l'enfance du Talweg : 4 500 € Maison de l'enfance de la Feuille de Chou : 4 000 € Centre socio-culturel des Moulins : 3 400 € Maison de l'enfance le refuge des loupiots : 7 350 € Maison de l'enfance de Bissy : 3 500 €. Autorise le versement de ces subventions selon les modalités suivantes : versement en une seule fois, sur présentation de l'état des fréquentations réelles de janvier à octobre 2016 et prévisionnelles de novembre à décembre 2016. Autorise le Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations listées ci-dessus.
16	AIDES AUX ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les aides aux accueils de loisirs associatifs selon le détail ci-dessus ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières correspondantes.

17	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE POUR LE PROJET DE JARDIN DU MULTI ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » A LA CALAMINE A CHAMBERY	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'aménagement du jardin extérieur du multi-accueil « la souris verte » à la Calamine à Chambéry ; Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour l'obtention de l'aide financière, sous forme de subvention, la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel ; Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant l'obtention éventuelle de la subvention.
18	APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE CHAMBERY METROPOLE ET UNE CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TFPB (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES AVEC ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE)	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL, Approuve le projet de convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) d'Icf habitat sud-est Méditerranée ; Approuve le projet d'avenant au contrat de Ville de Chambéry métropole 2015-2020 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout autre document annexe s'y référant ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant ce projet d'avenant au contrat de Ville ainsi que tout autre document annexe s'y référant.
19	OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2017	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 43 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la suppression du repos dominical pour les dimanches précités, Autorise le maire à solliciter l'avis conforme de Chambéry métropole.
20	DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE SAVOIE HEXAPOLE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de liquidation et les modalités de répartition présentées ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

21	CONVENTION D'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE LIQUIDATION DE CHAMBÉRY ALPES HABITAT	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mme Alexandra Turnar, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE 8 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Appuie la demande du Conseil d'Administration de Chambéry Alpes Habitat d'affecter l'excédent de liquidation de Chambéry Alpes Habitat estimé à 54,4 M€ à Chambéry métropole, dans le cadre de la conclusion de la convention avec l'Etat tel que prévu à l'article L. 421-7-1 du code de la construction et de l'habitation ci-avant décrite et dont le projet est annexé à la présente ; Approuve le contenu de ladite convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer ; Prend acte du reversement à la Ville de Chambéry après perception de l'excédent de liquidation de l'OPH un tiers de son montant estimé à 18,1 M€ ; Prend acte du fait de réserver 1,4 M€ de cet excédent pour le financement d'opérations de réhabilitation et/ou de développement de logements sociaux portés par la SAIEM entre 2017 et 2020 ; Prend acte du fait de réserver 16,7 M€ de cet excédent à une augmentation du capital de la SAIEM.
22	SUBVENTION A L'EPIC CHAMBERY TOURISME ET CONGRES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, M. Xavier Dullin, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 42 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la transformation de l'avance de trésorerie de 100 000 euros accordée en 2015 à l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès en subvention de fonctionnement.
23	RAPPORTS ANNUELS 2015 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégués des services municipaux, au titre de l'année 2015, en application de l'article L.1411-3 du C.G.C.T., Prend acte que ces rapports annuels 2015 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du C.G.C.T.
24	TARIFS DU CENTRE DES CONGRES LE MANEGE ET DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs joints en annexe.

25	GUIDE DES TARIFS 2017	Benoît Perrotton	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté par :</p> <p>44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les principes de mise à disposition des salles et équipements sportifs municipaux exposés ci-dessus, à savoir :</p> <p>La tarification de l'ensemble des salles et équipements sportifs municipaux mis à disposition ;</p> <p>La distinction tarifaire par catégorie d'usagers ;</p> <p>L'exonération des droits de location pour les associations chambériennes ;</p> <p>Le bénéfice pour les associations chambériennes de l'exonération de droits de location des salles festives, dans la limite de deux fois par an, sous réserve de la disponibilité de ces salles ;</p> <p>La non-exonération des droits de location pour les associations chambériennes qui utilisent des salles municipales alors que leur gestion est intéressée ou soumise aux impôts commerciaux ou concurrençant le secteur commercial ;</p> <p>Approuve la convention unique de mise à disposition présentée en annexe de la délibération ;</p> <p>Approuve le système de caution mis en place pour les salles festives et les salles de spectacles ;</p> <p>Approuve les tarifs joints en annexe pour les salles de réunions, festives et d'activités de catégorie 1,2,3,4 et 5 ;</p> <p>Approuve les conditions de mise à disposition des équipements sportifs chambériens ci-dessus exposés ;</p> <p>Approuve les tarifs joints en annexe pour les équipements sportifs chambériens selon la classification ci-dessus exposée ;</p> <p>Approuve le principe de frais de location des salles de spectacles et salles d'exposition dû par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :</p> <p>Saison 2017-2018 : prise en charge de 50 % du coût de la salle par les associations ;</p> <p>Saison 2018-2019 : prise en charge de 50 % du coût de la salle et de 50 % des frais techniques (personnel intermittent et sécurité) par les associations ;</p> <p>Approuve la différenciation des frais de location en fonction des types de bénéficiaires, à savoir associations chambériennes, associations non chambériennes et autres utilisateurs ;</p> <p>Approuve l'application aux salles de spectacles de la notion de Chambéry Ville Partenaire ;</p> <p>Approuve la gratuité des mises à disposition de la Chapelle</p>
----	-----------------------	------------------	--	---

				<p>Vaugelas ainsi que leur valorisation selon les tarifs présentés en annexe :</p> <p>Approuve la caution pour l'ensemble des salles de spectacles, usagers et manifestations à hauteur de 1 000 euros pour l'Espace Malraux et le Théâtre Charles Dullin et de 500 euros pour le Totem, le Scarabée et la salle Jean Renoir ;</p> <p>Approuve les dispositifs de caution et de frais de désistement mis en place pour les salles de spectacles ;</p> <p>Approuve les tarifs des autres services, joints en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2017.</p>
26	CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT COURT TERME AVEC ARKEA BANQUE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la convention d'ouverture de crédit d'un montant de 6 500 000 euros, pour une durée de 1 an ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à faire procéder aux appels ou aux remboursements des fonds à utiliser sur ce crédit de trésorerie.</p>
27	AVANCES SUR PARTICIPATIONS 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les avances sur participations 2017 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les écoles privées pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.</p>
28	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les avances sur subventions 2017 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.</p>
29	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2016	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la Décision Modificative n° 3 ;</p> <p>Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association de quartier du faubourg Montmélian ;</p> <p>Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball afin d'accroître, au titre de sa mission d'intérêt général, le financement de la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis au centre de formation, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.</p>

30	BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2017, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 (hors AP / CP) pour un montant maximum de 3 663 462 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2017.
31	BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE CHAMBERIENNE DE STATIONNEMENT - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2017 avant le vote du Budget Primitif de la Régie Municipale Chambérienne de Stationnement, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 206 250 € ; le montant des dépenses ainsi engagées sera inscrit au Budget Primitif 2017.
32	BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2017 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe des pompes funèbres municipales, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 116 684 € ; le montant des dépenses ainsi engagées sera inscrit au Budget Primitif 2017.
33	BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2017 avant le vote du Budget Primitif du budget annexe du Crématorium, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant maximum de 153 947 € ; le montant des dépenses ainsi engagées sera inscrit au Budget Primitif 2017.

34	ADHESION DE LA VILLE DE CHAMBERY AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'adhésion au service de préventive médecine du Centre de Gestion de la Savoie ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention confiant au Centre de Gestion de la Savoie l'organisation de la médecine professionnelle et préventive de la Collectivité à compter du 1er janvier 2017 ; Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et les suivants.
35	ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de Gestion de la Savoie, Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée avec le Centre de Gestion de la Savoie et tout acte nécessaire à cet effet. Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.
36	ACTION SOCIALE ENVERS LES AGENTS DE LA VILLE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'adhésion au CNAS ; Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ; Approuve la convention avec l'Amicale du personnel ; Autorise le Maire à signer la convention avec l'Amicale du personnel ; Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de deux agents de la Ville auprès de l'Amicale du personnel telles que prévues dans la convention sus visée ; Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2017.
37	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les propositions de modifications, de suppressions et de créations d'emplois au sein du tableau des emplois joint en annexe de la présente délibération ; Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du BP 2017.

38	MODIFICATION DU REPRESENTANT AUX CONSEILS D'ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE CHAMBERY LE VIEUX	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder à un vote au scrutin secret ; Désigne Monsieur Patrick ROULET, en remplacement de Madame Laura VACHEZ, aux conseils des écoles maternelles et élémentaires de Chambéry-le-Vieux ; Modifie les délibérations DCM 2014-326 et DCM 2014-327 du 12 avril 2014 en conséquence.
39	DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation des 18 membres de chaque commission ; Approuve la désignation des élus municipaux au sein desdites commissions dont la composition est fixée comme ci-dessus.
40	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu.	

Le rapport initialement prévu en n°24 TARIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT PLACE DE L'EUROPE ET INSTAURATION D'UN "FORFAIT DEJEUNER", sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, du 23 janvier 2017.

Affiché à l'Hôtel de Ville du 21 décembre 2016 au 01 janvier 2017.

Damien Varon  
Secrétaire de séance



Michel Dantin  
Maire

